



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DU  
SPORT AUTOMOBILE**



**COMITÉ RÉGIONAL  
MIDI-PYRÉNÉES**



**A.S.A.  
DU VIGNOBLE TARNAIS**



**ÉCURIE  
AUTO SPORT PASSION**

**9<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL  
DU VAL DADOU**

**Coupe de France des Rallyes - Coefficient 2**

**23-24 MAI 2015**

**RÈGLEMENT PARTICULIER**

**GRAULHET - SAINT JULIEN DU PUY - BROUSSE - MOULAYRÈS**

FFSA- COMITÉ RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES ET MARTINIQUE DU SPORT AUTOMOBILE- ASA DU VIGNOBLE TARNAIS- ÉCURIE AUTO SPORT PASSION

# NOTE IMPORTANTE À MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des riverains et des municipalités des Communes traversées par le Rallye que l'Association AUTO SPORT PASSION peut organiser cette année le 9<sup>ème</sup> Rallye Régional VAL DADOU.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de

**RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE,**

Afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires règlementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des engins agricoles.

EN ACCORD AVEC LES  
**SERVICES PRÉFECTORAUX**  
**ET LA GENDARMERIE,**  
LA RÉGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUÉE:

Reconnaisances autorisées:

Dimanche 17 mai 2015 : 8h à 12h et 14h à 18h

Samedi 23 mai 2015 : 8h à 12h et 14h à 18h

Limitation de vitesse: **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales**  
**30 Km/h dans les agglomérations**

**IL VOUS EST DEMANDÉ DE RESPECTER LES JOURS ET  
HEURES DES RECONNAISSANCES.**

**IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'EMPRUNTER LES ÉPREUVES  
SPÉCIALES EN SENS INVERSE.**

**Sous peine de sanctions prévues au règlement  
FFSA.**

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors-course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement: tous repères, marques, affiches, panneaux sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie; de votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie d'avance de votre sportivité.

# RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

## 9<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL VAL DADOU

23-24 MAI 2015

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : Lundi 16 mars 2015

Clôture des engagements : Lundi 11 mai 2015 à minuit

Parution du Road Book : Dimanche 17 mai 2015 - 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET.

Dates et heures des Reconnaissances : Dimanche 17 mai 2015 : 8h à 12h et 14h à 18h  
Samedi 23 mai 2015 : 8h à 12h et 14h à 18h

Vérification des documents :

Samedi 23 mai 2015 de 14h à 19h Au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

Vérification des voitures :

Samedi 23 mai 2015 de 14h15 à 19h15 Au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry  
Mise en parc fermé : Esplanade du FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

1ère Réunion des Commissaires Sportifs :

Samedi 23 mai 2015 à 18h00 Au FORUM de GRAULHET rue Saint Exupéry

Publication des équipages admis au départ :

Samedi 23 mai 2015 à 20h15 Au FORUM de GRAULHET

Publication des heures et ordres de départ :

Samedi 23 mai 2015 à 21h Au FORUM de GRAULHET

Départ 1ère voiture:

Dimanche 24 mai 2015 - à 8h00 du FORUM de GRAULHET

Arrivée 1ère voiture:

Dimanche 24 mai 2015 - à 15h33 au FORUM de GRAULHET

Vérifications finales:

Dimanche 24 mai 2015 - à 16h30 au Garage SAG-PARAYRE route de Réalmont 81300 GRAULHET

Publication des résultats du rallye :

Dimanche 24 mai 2015 30mn maxi après l'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé, au FORUM.

Remise des Prix :

Dimanche 24 mai 2015 à 18h15 au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA du VIGNOBLE TARNAIS, 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX, en collaboration avec l'Écurie AUTO SPORT PASSION, 9 passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET organise les

23-24 mai 2015 le 9<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DU VAL DADOU.

Le présent règlement a été enregistré à la **Fédération Française du Sport Automobile** sous le permis d'organisation: **N°130 en date du 12 mars 2015**

Et du Comité Régional du Sport Automobile Midi-Pyrénées **N° 10 en date du 09 mars 2015.**

## **Comité d'Organisation**

Organisateur Administratif : ASA du Vignoble Tarnais - 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX ;  
Organisateur Technique : AUTO SPORT PASSION - 9 passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET ;  
Président : Christian GEROMIN, Secrétaire: Marie-Hélène SANCHIS, Trésorière: Béatrice CORDONIN ;  
Membres: Luc & Aurélie BASCUGNANA, Noël MEYSSONNIER, Damien VIGROUX, Aurélie BÉLIÈRES, Maurice  
TISSANDIÉ, Alain DAUZATS, Antoine-Guy LICCIARDI, Bertrand ROY, Jean-Luc BERNARD, Joseph MARTINEZ.

## **Secrétariat du Rallye**

AUTO SPORT PASSION - 9 passage Clos de Plaisance - 81300 GRAULHET  
Tél. & Fax: 05 63 34 87 98 ou Tél. : 09 53 64 55 49 & Fax : 09 58 64 55 49  
Mobiles: 06 20 78 34 96 - 06 03 65 14 29

## **Permanence du Rallye**

Le Samedi 23 mai 2015 et Dimanche 24 mai 2015 de 7h à 21h  
FORUM DE GRAULHET avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET. Tél. : 06 03 65 14 29

## **1.1P – OFFICIELS DE L'ÉPREUVE**

Collège Commissaires Sportifs:	Max DECARPENTRIE	Lic n° 3433/0730	<b>Président</b>
	Brigitte MARTY .....	Lic n° 136694/0915	
	Ghislaine LAPERRUQUE .....	Lic n° 8273/0914	
Directeur de Course :	Laurent TEILLARD .....	Lic n° 10182/1706	
Directeurs de course adjoints :	Guy TRONCAL .....	Lic n° 1056/1706	
	Éric BONIFACE .....	Lic n° 131210/0904	
Directeurs de course délégués aux ES :	Yves ESCLOUPÉ .....	Lic n° 76046/0903	
	Guillaume FAYET	Lic n°162390/0915	
	Jacques ÉTIENNE .....	Lic n° 17167/0905	
	Fabien PASCAL .....	Lic n° 154264/0904	
Commissaires Techniques:	Patrick GROS	Lic n° 35156/0954	<b>Responsable</b>
	André MOMMAYOU.....	Lic n° 12924/0903	
	Éric GAUTHIER .....	Lic n° 196863/1015	
	André FOURMENT.....	Lic n° 6222/	
	Patrick CHAZAL .....	Lic n° 198486/0904	
Classement :	Cédric VALENTIN .....	Lic n° 190616/	
Commissaires Sportifs Relations Concurrents :	Myriam PUECH	Lic n° 113568/0915	<b>Responsable</b>
	Marcel CABROL .....	Lic n° 14590/0915	
Médecin Chef:	Mohamed ELRAKAWI	Lic n° 49435/	
Commissaire Sportif Juge de faits :	Bernard MAUMUS	Lic n° 20913/0915	
Commissaire Sportif chargé Publicité :	Nicole MOREL.....	Lic n° 9860/0915	
Responsable des Parcs :	Roland MOREL.....	Lic n° 9861/0915	
Responsable de la Presse :	Alain DAUZATS .....	Lic n° 164951/0915	
Voiture BBR :	Jean-Jacques MIO BERTOLO .....	Lic n° 1297/0910	
Voiture DAMIER :	Alain MARY .....	Lic n° 4611/0915	

Excepté les Commissaires Sportifs membres du Collège, tous les officiels de l'Épreuve sont Juges de Faits de droit.

## **1.2P - ÉLIGIBILITÉ**

Le 9<sup>ème</sup> Rallye Régional Val Dadou, compte pour : La **Coupe de France des Rallyes 2015, coefficient 2 ;**  
**Le Championnat du Comité Régional Midi-Pyrénées 2015 ;**  
**Le Challenge des Commissaires Midi-Pyrénées 2015.**

## **1.3P - VÉRIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu, le Samedi 23 mai 2015 au Forum de GRAULHET:

Les administratives : de 14h à 19h et les techniques : de 14h15 à 19h15

Les vérifications finales seront effectuées à partir de 16h30 le dimanche 24 mai 2015 au :

Garage RENAULT SAG-PARAYRE

Route de Réalmont à GRAULHET

Tarif Main d'Œuvre Horaire : 60 € TTC maximum.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### **3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT– INSCRIPTIONS**

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au Rallye du VAL DADOU doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe ou téléchargée, dûment complétée, avant: le **11 mai 2015 minuit**.

**3.1.10P** Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum**.

Jusqu'à **10 engagements remboursés** aux pilotes (cf. art. 10) par tirage au sort.

**3.1.11.1P** Les droits d'engagement sont fixés:

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €

**20 € de réduction** pour les équipages entièrement affilié A.S.A du VIGNOBLE TARNAIS.

**3.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques sont à libeller à l'**ordre d'AUTO SPORT PASSION** 9 Passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET.  
Les engagements par télécopie ne sont pas pris en compte.

### **3.2P ÉQUIPAGES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **3.3P ORDRE DES DÉPARTS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### **4.3P ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance se fera uniquement dans le Parc d'assistance du Forum de GRAULHET.

### **4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Dans le Parc d'assistance il est demandé aux concurrents de disposer sous chaque voiture de course une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, et de tenir à proximité immédiate et de manière visible, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

### **4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

**Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.**

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

**Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.**

**Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.**

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

- Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

## ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent Règlement Particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite.

Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye VAL DADOU 2015, devra être autorisée par l'organisation.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### **6.1P DESCRIPTION**

Le 9ème Rallye Régional VAL DADOU représente un parcours total de 107,250 km. Il est divisé en:

- Une Étape et 3 sections
- Six Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 39,600 km.

Les Épreuves Spéciales Chronométrées sont :

- ES 1 - 3 - 5 SAINT JULIEN 7,1 km x 3
- ES 2 - 4 - 6 SAINT SERNIN 6,1 km x 3

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante : 3699.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôle de passage, période de neutralisation, etc.... sont repris dans le Carnet de bord.

**LES CARNETS D'ITINÉRAIRES (ROAD-BOOK) SERONT DISPONIBLES** après engagement, **le 17 mai 2015**

Salle AUTO SPORT PASSION, 5 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET

Téléphones mobiles: 06 20 78 34 96

07 57 52 01 14

06 03 65 14 29

### **6.2P RECONNAISSANCES**

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du **code de la route**.

**Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 passages maximum :**

- Dimanche 17 mai 2015 de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- Samedi 23 mai 2015 de 8h à 12h et de 14h à 18h.

**Des contrôles seront mis en place** par l'organisateur. Une feuille de pointage et un autocollant RECONNAISSANCE seront incorporés dans le Carnet d'itinéraires qui sera remis à chaque équipage régulièrement engagé.

## ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Au CH 6A le pointage en avance est autorisé.

**7.2.11P** Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaire Chef de Poste : chasuble orange imprimé CHEF DE POSTE
- Commissaire de route: chasuble orange imprimé COMMISSAIRE

## ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10P. PRIX – COUPES

Les Prix sont cumulables.

SCRATCH:	1er 320 €.....	2ème 200 €.....	3ème 120 €.....	4 <sup>ème</sup> 80 €.....	5 <sup>ème</sup> 50 €
GROUPE:	1er 150 € .....	2ème 120 €.....	3ème 100 €		
CLASSE:	<b>1 à 5</b>	<b>6 à 12</b>	<b>+ de 12</b>	<b>+ de 25</b>	
1 <sup>er</sup>	290 €.....	290 €.....	290 €.....	290 €	
2 <sup>ème</sup>	.....	150 € .....	150 €.....	150 €	
3 <sup>ème</sup>	.....	.....	120 €.....	120 €	
4 <sup>ème</sup>	.....	.....	.....	80 €	
5 <sup>ème</sup>	.....	.....	.....	50 €	

Les classes A5K - A6K - A7K - A7S sont regroupées et confondues avec les classes A5 -A6 - A7.

La classe N2 Série récompensée.

**Si un groupe a moins de 5 partants les prix ne sont pas cumulables.**

Le 1er équipage féminin recevra 180 €

Le 2ème équipage féminin recevra 120 €

1 commissaire et 1 cibiste seront récompensés.

Lors de la Remise des Prix, **seuls les concurrents présents** (même les abandons) seront remboursés de leur droit d'engagement par tirage au sort :

Si, 100 concurrents admis au départ: 5 seront remboursés ;

Si, 110 concurrents admis au départ: 7 seront remboursés;

Si, 120 concurrents admis au départ: 10 seront remboursés.

Un bulletin sera à remplir par l'équipage et à glisser dans l'urne sécurisée, lors des vérifications administratives.

LA REMISE DES PRIX SE DÉROULERA LE DIMANCHE 24 MAI 2015  
À 18H15 AU FORUM DE GRAULHET.